



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

recherche

Question écrite n° 52117

Texte de la question

Mme Joëlle Ceccaldi-Raynaud attire l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les pôles de recherche et d'enseignement supérieur (Pres). Créés par la loi de programme du 18 avril 2006 sur la recherche, ces pôles s'élevant aujourd'hui à 12 s'articulent autour de l'association des universités et des écoles volontaires sur la base d'un regroupement géographique afin de consolider une meilleure visibilité des partenaires à l'international et contribuer ainsi à une meilleure compréhension de la carte de formation et de recherche de la France à l'étranger. Des succès évidents semblent se dessiner notamment par des échanges entre pôles français et universités étrangères ayant la même taille critique et facilitant des accords de coopération. C'est notamment le cas du Pres de Paris Tech collaborant avec des universités chinoises et brésiliennes. Certains pôles s'inscrivent pleinement dans une dynamique de mutualisation allant jusqu'à l'intégration par les universités de leurs écoles doctorales au sein des Pres, comme celui de Lyon ou de Paris-est, pour attirer les chercheurs et doctorants étrangers et répondre ainsi à une concurrence accrue en matière de recrutement sur le secteur de recherche. Au-delà de la démarche partenariale et interdisciplinaire, des Pres répondent à des problématiques complexes intéressantes pour les entreprises comme le projet de création d'un institut de technologie en Inde par le Pres de Lyon, soutenu par la France. Pour autant des acteurs universitaires s'interrogent sur les moyens financiers et humains affectés aux Pres dans le cadre des contrats quadriennaux signés entre l'État et les universités afin de renforcer une dynamique stratégique à l'heure de la mise en oeuvre de la loi sur l'autonomie des universités. Elle souhaite savoir si un premier bilan des Pres a été dressé au niveau national depuis 2006, connaître les garanties offertes aux pôles d'excellence existants ainsi que les perspectives de développement que le Gouvernement leur réserve dans le cadre de la réforme des universités afin de favoriser leur complémentarité avec les entreprises sur les territoires et peser au niveau international dans un contexte concurrentiel.

Données clés

Auteur : [Mme Joëlle Ceccaldi-Raynaud](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 52117

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 juin 2009, page 5756

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)